

BUDGET VERT 2023

UNE DÉMARCHE NOVATRICE ET TRANSVERSALE



Le Département de l'Ain porte une ambition renforcée en faveur de la transition écologique. Pour la première fois en 2023, comme il s'y était engagé, le Département a analysé son budget primitif (BP) sous le prisme de son impact sur l'environnement. Son 1^{er} budget vert a été présenté lors de la session du 6 février 2023. L'Ain fait partie des 1^{ers} Départements de France à s'inscrire dans cette démarche.

Ligne à ligne, selon une méthodologie rigoureuse, le BP 2023 a été analysé pour questionner l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement et pouvoir les référencer le plus possible vers la transition écologique. Ce budget vert est un premier état des lieux qui permettra, dans la durée, de déterminer les actions concrètes à poursuivre ou à accentuer, mais aussi d'étudier les pistes d'alternatives vertueuses et/ou innovantes.

Véritable indicateur de l'impact de l'action du Département sur l'environnement, le budget vert est un outil d'aide à la décision à destination des élus. Il précède la présentation de la stratégie globale de transition écologique du Département qui aura lieu en session le 3 juillet 2023.



"Je me réjouis que l'Ain fasse partie des rares Départements à proposer un budget vert. Cette première édition constitue un des jalons structurants de notre stratégie de transition écologique. Analyser des dépenses, mesurer leur impact sur l'environnement permet de nourrir les débats budgétaires. Disposer d'un budget vert va nous permettre d'analyser nos marges de manœuvre pour réorienter nos dépenses selon un prisme environnemental. Cette démarche novatrice répond aussi à une volonté de transparence auprès de nos concitoyens".

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain



"La construction et le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique environnementale d'une collectivité territoriale. Dans l'Ain, celle-ci est ambitieuse. Conformément à nos engagements, nous avons, pour la 1^{re} fois, élaboré un budget vert car il est essentiel de mesurer l'impact de nos décisions et de nos actions sur l'environnement. Selon une méthodologie rigoureuse et en mobilisant l'ensemble des services, nous avons analysé l'essentiel de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement pour déterminer leur impact sur l'environnement et progresser vers la transition écologique, enjeu transversal au cœur de toutes nos politiques".

Pierre LURIN, Vice-Président du Département de l'Ain délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux

L'Ain, un Département précurseur

Le Département de l'Ain a missionné deux cabinets spécialisés, OuiACT et FCL Gérer La Cité, pour l'accompagner dans l'élaboration de son premier budget vert et mettre en place une méthodologie d'analyse des impacts du BP sur l'environnement, le but étant de tracer un chemin vertueux et de mesurer, année après année, la progression de la collectivité sur ce chemin.

Celle-ci est inspirée de référentiels existants comme celui de l'État, la Taxonomie Européenne ou encore la méthodologie Budget Climat développée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE). Toutefois, la méthodologie utilisée dans l'Ain est la première à proposer un cadre clair et transparent reposant sur six critères environnementaux et climatiques.



Les impacts des dépenses ont été caractérisés selon les catégories suivantes :



Implication des services

L'élaboration du budget vert est le fruit d'un travail collectif qui a impliqué l'ensemble des services du Département. Leur apport a été déterminant dans la construction de la méthodologie, afin que celle-ci soit la plus pertinente possible.

Les services ont également été mis à contribution, au cours d'un important travail de remontée d'informations, afin d'affiner les caractéristiques des opérations pour déterminer leurs impacts environnementaux au plus près de la réalité.

Résultats de l'analyse environnementale du BP 2023

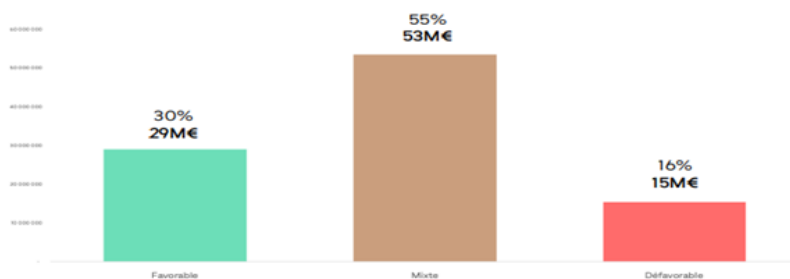
93% des dépenses du budget ont pu être analysées.

Ce premier exercice est un état des lieux et le point de départ d'une analyse qui va pouvoir s'affiner, année après année.

En effet, un montant important de dépenses ne peut être classé, soit en raison d'un déficit d'informations dans les référentiels internationaux, soit en raison de la complexité à déterminer un classement au sein de certaines dépenses, soit du fait qu'elles soient « neutres » (ex. dépenses liées aux prestations sociales).

- 32% des dépenses ont pu être caractérisées dont 19% des dépenses aujourd'hui identifiées comme « neutres » mais dont l'impact potentiel pourra être analysé par la suite ;
- 29 M€ des dépenses caractérisées sont classées comme « favorables », 53 M€ comme « mixtes » et 15 M€ comme « défavorables ».

Des 1^{ers} leviers d'amélioration ont été identifiés sur chaque catégorisation, principalement au niveau bâtimentaire et mobilité / routes tels que la rénovation thermique et l'utilisation de matériaux biosourcés notamment dans les constructions neuves ou le réemploi de matériaux en voirie.



Exemple de dépenses classées :

FAVORABLES	MIXTES	DÉFAVORALES
<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation thermique des bâtiments • Subventions pour la biodiversité • Achat de véhicules bas carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de bâtiments • Construction de routes • Opérations d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de véhicules thermiques • Achat de carburant • Achat de combustibles fossiles pour les bâtiments

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr